

Bordereau n° 6 (Pos. 12556)

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 1er trimestre 2016

Séance du vendredi 18 mars 2016

### LOI NOTRE DEVENIR DES PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. François GOULARD.

**Présents** : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Bruno BLANCHARD, Yves BLEUNVEN, Yannick CHESNAIS, Christian DERRIEN, Gilles DUFEIGNEUX, Gérard FALQUÉRHO, Gaëlle FAVENNEC, Nadine FRÉMONT, Marie-Claude GAUDIN, Gérard GICQUEL, Alain GUIHARD, Martine GUILLAS-GUÉRINEL, Marie-Hélène HERRY, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Jean-Rémy KERVARREC, Ghislaine LANGLET, David LAPPARTIENT, Marie-José LE BRETON, Marie-Christine LE QUER, Gaëlle LE STRADIC, Ronan LOAS, Annick MAUGAIN, Brigitte MELIN, Michèle NADEAU, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Michel PICHARD, Gérard PIERRE, Florence PRUNET, Benoît QUÉRO, Karine RIGOLE, Fabrice ROBELET, Guénaël ROBIN et Laurent TONNERRE.

**Absents** : Jacques LE LUDEC (a donné pouvoir à Muriel JOURDA) et Marie-Annick MARTIN (a donné pouvoir à Jean-Rémy KERVARREC).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 22 ;

Vu la délibération adoptée par le conseil départemental le 19 novembre 2015 aux termes de laquelle il a demandé le maintien de la compétence du département pour 21 ports ;

Vu le rapport de M. le président ;

Au nom de la 7<sup>ème</sup> commission, Monsieur PIERRE donne lecture du rapport de M. le président du conseil départemental, puis des propositions ci-après de la commission :

- de demander le maintien de la compétence du département du Morbihan sur les 27 ports figurant sur la liste jointe en annexe ;
- de donner mandat à M. le président pour négocier, avec les autres collectivités candidates, le devenir des ports départementaux du Morbihan.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du conseil départemental  
**Le directeur général des services**



Patrick MALFAIT

**LISTE COMPLEMENTAIRE DES 27 PORTS DE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE  
POUR LESQUELS LE DÉPARTEMENT SOLLICITE LE MAINTIEN DE SA COMPÉTENCE**

COMMUNES CONCERNÉES	DÉNOMINATION ADMINISTRATIVE DES PORTS
BILLIERS	Port de Penlan
CAMOËL	Port de Vieille-Roche
CARNAC	Cale du Pô
DAMGAN	Port de Pénerf
GAVRES	Port de Ban-Gâvres
GAVRES	Port de Porh-Guerh
GROIX	Port de Port-Tudy
ILE D'ARZ	Cale du Béluré
LARMOR-PLAGE	Cale de Kernével
LOCMARIAQUER	Cale du Bourg et cale du Guilvin
PÉNESTIN / ARZAL	Port de Tréhiguier
PLOËMEUR	Port de Lomener
PLOËMEUR	Port de Kerroch
PORT-LOUIS	Locmalo
PORT-LOUIS	Cale du Lohic
QUIBERON	Port de Port-Maria
SAINT-ARMEL	Cale du Passage
SARZEAU	Port de Saint-Jacques
SÉNÉ	Cale du Passage
SÉNÉ	Cale de Badel
SÉNÉ	Cale de Langle
SÉNÉ	Cale de Barrarach
SÉNÉ	Port de Port-Anna
LE TOUR-DU-PARC	Cale de Pencadénic
LA TRINITÉ-SUR-MER / ST-PHILIBERT	Cale de Kerisper
VANNES	Port de commerce
VANNES	Cale de Conleau